

LE CAMP D'INTERNEMENT D'AINCOURT

Octobre 1940 — Septembre 1942

L'HISTOIRE DU BOIS DE LA BUCAILLE



D'ABORD UN SANATORIUM OPÉRATIONNEL EN 1933

« L'architecture élégante et sobre est représentative du style international en vigueur dans les années 1920-1930. Mais rarement un complexe hospitalier de cet envergure, conçu et réalisé en un temps record a été aussi réussi.

Les architectes ont su allier fonctionnalité avec souplesse des lignes, rompant avec la massivité et la monotonie traditionnelle pour ce type d'édifices. L'usage de la courbe vient ainsi tempérer les grandes lignes horizontales imposées par l'ampleur et la nature même du programme, les sanatoriums d'État développant souvent des proportions gigantesques, compte tenu des ravages que la tuberculose occasionnait dans la population, la maladie figurant au premier rang des priorités sanitaires de cette époque. »

Avant d'être réquisitionné par les autorités militaires, sous la dénomination de « centre de séjour surveillé », le camp d'internement d'Aincourt est un **hôpital-sanatorium inauguré en 1933**.

Une recrudescence importante de tuberculose pulmonaire et une épidémie touchant 700 000 personnes en France en 1929 amènent le Préfet, Monsieur Adrien Bonnefoy-Sibour, et le Conseil Général de Seine et Oise à décider de sa construction en 1930 sur le plus haut site disponible du département. **Le bois de la Bucaille est retenu**. Les architectes lauréats du projet, Edouard Crevel et Paul-Jean Decaux, choisissent des techniques de pointe, notamment l'emploi du **béton armé**. Ils innovent aussi en proposant une **architecture « paquebot »** qui offre un ensoleillement optimal des cures orientées au sud/sud-est pour les trois pavillons

La construction du sanatorium d'Aincourt **démarre en avril 1931** et **s'achève en juillet 1933** après bien des difficultés (absence d'eau, inégalités des sols...). Son coût global s'élève à 31 millions de francs soit 9 millions de plus que l'estimation prévue initialement...

A sa création, le sanatorium d'Aincourt est le plus grand de France. Il est conçu pour accueillir 500 malades, répartis sur trois bâtiments (pavillon Bonnefoy-Sibour*, pavillon Docteur Edmond Vian*, pavillon Amiard*), distants de 400 mètres pour éviter tout risque de propagation épidémique.



L'ensemble est conçu pour **fonctionner avec un minimum de contacts extérieurs**, telle une petite cité, avec ses multiples bâtiments résidentiels, ses locaux techniques, son château d'eau, sa station d'épuration, sa morgue, sa maison de garde et son mur d'enceinte. **Un règlement intérieur très strict** régit la vie des patients et du personnel, contraint de se loger sur le site.

Suite à la **fulgurante offensive allemande**, le 9 juin 1940, **tous les patients sont évacués** du sanatorium d'Aincourt.

- Le 5 octobre 1940, les premiers détenus « hommes » arrivent sur ce camp d'Internement, puis le 12 mai 1942, ce sont les femmes.
- Le 15 septembre 1942, le camp est définitivement fermé.
- De novembre 1942 à septembre 1943, ce sont les Groupes Mobiles de Réserve (GMR) qui occupent le site.

A la fin de la guerre, en 1945, les bâtiments sont en mauvais état. Des travaux importants sont nécessaires. Le sanatorium retrouve sa **fonction initiale** le 25 novembre 1946. L'activité reprend progressivement son niveau normal et se développe même, puisque le 22 juin 1955 est **inauguré un bloc opératoire de chirurgie thoracique, très moderne** pour l'époque, baptisé « Pierre Le Foyer », du nom d'un grand chirurgien thoracique.



- En 1970, le médecin-directeur, Monsieur Hamon, crée un **jardin japonais** dans le parc de la Bucaille pour le mieux être des malades. Mais l'arrivée des antibiotiques et la régression de la tuberculose obligent les pouvoirs publics à **reconsidérer l'activité** du sanatorium.
- En 1972, il devient **centre médical**. Le pavillon des Cèdres (ex-pavillon Amiard) destiné aux enfants, fait l'objet de travaux de rénovation jusqu'en 1975 où il devient **centre de rééducation fonctionnelle**. Cette même année, le pavillon des Peupliers (ex-pavillon du Docteur Edmond Vian) ferme définitivement ses portes.
- En 1987, le rez-de-chaussée du pavillon des Tamaris (ex-pavillon Bonnefoy-Sibour) ferme puis cesse toute activité en 2001.
- En 1989, le **centre médical d'Aincourt fusionne avec l'hôpital de Magny** en Vexin distant de 12 kilomètres. Le Syndicat Inter hospitalier Magny Aincourt (SIMA) est créé.
- En 1994, il devient Centre Hospitalier du Vexin (CHV).
- En 1998, le bâtiment des Tamaris et la station d'épuration sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Cette inscription oblige la sauvegarde des ouvrages mais elle n'est pas aussi contraignante que le classement réservé aux monuments de premier plan.
- En 2011, suite à sa **fusion avec l'Etablissement Public de gérontologie de Marines**, il prend la dénomination de Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin (GHIV).

*Pavillon Bonnefoy-Sibour = Pavillon d'internement des hommes, puis Pavillon des Tamaris
*Pavillon Docteur Edmond Vian = Pavillon d'internement des femmes, puis Pavillon des Peupliers
*Pavillon Amiard = Pavillon des gendarmes, actuellement Pavillon des Cèdres

DEVANT L'OFFENSIVE ALLEMANDE, LE SANATORIUM EST ÉVACUÉ EN JUIN 1940



« **Premier camp d'internement où furent enfermés des militants syndicalistes et des communistes, au début de l'occupation, Aincourt est un camp oublié.**

Sa **courte existence d'octobre 1940 à septembre 1942, son isolement dans un bois du Vexin Français, en limite du Val d'Oise, quand Aincourt appartenait à l'arrondissement de Mantes-la-Jolie, (désormais dans les Yvelines), le fait qu'une stèle commémorative ne fut érigée qu'en 1994, peuvent sans doute expliquer cette ignorance de la part du public.**

Pourtant, Aincourt fut le seul camp pour des internés politiques en région parisienne et le premier qui s'ouvre en zone occupée, le 5 octobre 1940. Les Allemands n'en ont pas fait la demande, même s'ils le cautionnent. Ce centre de détention entre dans la politique répressive du maréchal Pétain à l'égard du PCF interdit. Et son ouverture devançant les souhaits de l'Allemagne nazie, il s'avère être le prélude à cette collaboration sans équivoque, dans laquelle Vichy s'engage aux côtés d'Hitler.

Aincourt, comme tous ces camps tenus par l'administration française, sera l'antichambre de la déportation et de la mort. A peine est-il fermé aux hommes en février 1942, que des femmes y sont internées, venant des prisons des Tourelles ou de Châteaubriant. Le camp ferme le 15 septembre 1942. Il devient alors centre de formation pour les GMR, les Groupes Mobiles de Réserve, aux ordres de la collaboration française et contre la Résistance. »

LE CAMP D'INTERNEMENT D'AINCOURT

Isolé géographiquement, distant de 70 km de Paris et dont la gare la plus proche se trouve à 12 Km, il **ne permet pas aux familles et camarades**, considérés comme source d'incidents sérieux, de s'y rendre facilement.

Perdu au milieu du bois de la Bucaille en plein cœur du Vexin, selon les autorités d'occupation, sa **surveillance est difficile**. Elle nécessite un contingent important de Gardes Républicains Mobiles (150) pour pallier son éloignement de la Région Parisienne et l'attente de renforts en cas de rébellion ou d'incidents. **Une zone de défrichage et une barrière de fils de fer barbelés sont créées autour des bâtiments**. Cette situation géographique, en pleine forêt, et l'inexistence de filières extérieures expliquent qu'il n'y eut que **huit évasions en deux ans - de 1940 à 1942 - et aucune lorsque le camp fut réservé aux femmes**.

Les bâtiments permettent d'interner un **nombre important de détenus** (de 350 à 600 dans chacun des pavillons) dans des **conditions d'hygiène et de commodité plus satisfaisantes** que dans d'autres camps. Les réserves en alimentation sont pleines à l'ouverture du camp, il y a des draps et couvertures dans les chambres et des sanitaires corrects.

Plus de **1 500 hommes, femmes et enfants y sont internés** par l'Etat Français de Pétain.

8 sont fusillés au Mont Valérien, 8 transférés et fusillés à Châteaubriant, 9 à Rouillé. Tous sont désignés comme otages par les autorités françaises.

175 font partie du convoi des 45 000 pour Auschwitz.



Chaque soir, les 1.000 G. M. R. du Centre sont rassemblés pour le salut aux couleurs. La cérémonie s'effectue en forêt et le drapeau est hissé sur le point le plus élevé de Seine-et-Oise, soit à 208 mètres d'altitude.

LE CAMP D'INTERNEMENT D'AINCOURT

Octobre 1940 — Septembre 1942

5 OCTOBRE 1940 : LE CAMP DES HOMMES

LE PRÉFET DE SEINE ET OISE RÉQUISITIONNE LE SANATORIUM POUR Y INTERNER DES COMMUNISTES OU SUPPOSÉS L'ÊTRE.

PÉTAÏN S'ENGAGE DANS LA COLLABORATION

Ainsi le 30 septembre 1940, le chef parisien du Sipo (Police de sécurité du Reich), Boemelburg, envoie le télégramme suivant à Berlin :

« Tous les chefs communistes actifs, connus et fonctionnaires dont on peut attendre que, directement ou indirectement, ils puissent rédiger et distribuer des tracts ou puissent être actifs d'une autre façon, doivent être arrêtés et transférés dans un camp.

Le projet a été discuté avec l'ambassadeur Abetz qui a donné son accord à condition que les arrestations, le transfert dans le camp, la surveillance, le ravitaillement soient effectués par les autorités françaises ».

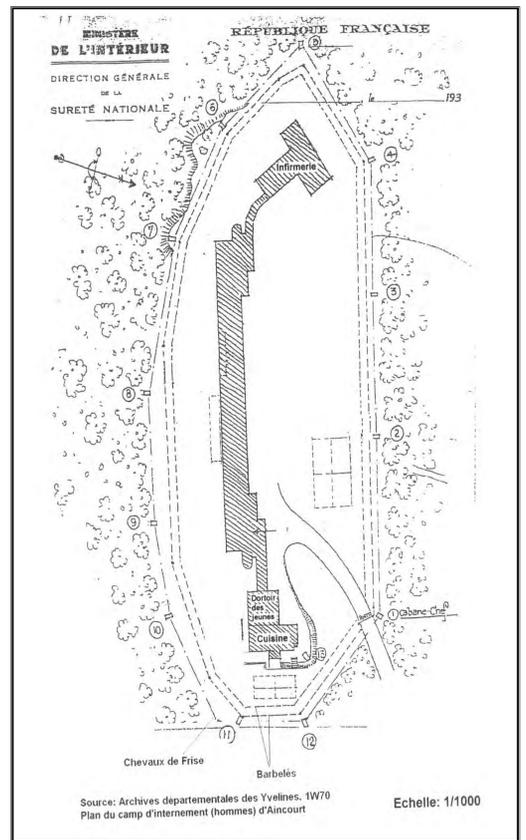
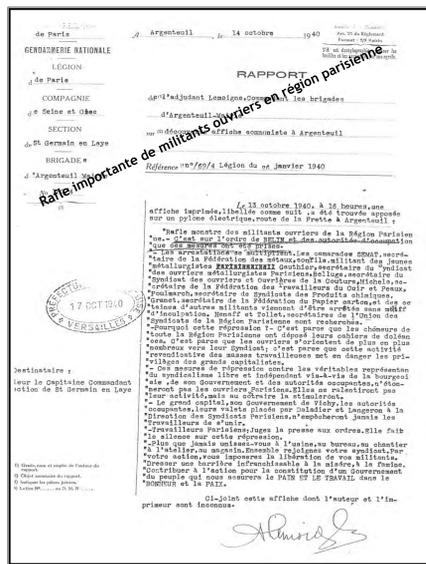
Le 3 octobre, le chef de la gestapo Muller lui répond :

« après entretien avec le Führer, l'ober Muller ne s'oppose pas aux propositions de la police parisienne sur les mesures à prendre, mais il faut s'assurer :

- 1) Qu'on épargne nos indicateurs,
- 2) Que les listes des arrêtés soient obtenues,
- 3) Que le matériel soit examiné et que tout ceci soit très discret.

Il faut nous informer du succès. »

Les nazis vont donc tenter de ne pas apparaître dans la répression. C'est Vichy qui s'en charge. Pétain va utiliser le décret de septembre 1939 qu'il aggrave le 2 septembre 1940.



En octobre 1940, 182 internés, en vertu du décret du 18 novembre 1939, tous militants communistes, vont s'entasser dans un seul de ces bâtiments, le pavillon Adrien Bonnefoy-Sibour. A la fin de ce mois, ils sont 350 puis 524 en décembre.

D'octobre 1940 à mai 1942, 1176 internés hommes passent par le camp d'Aincourt, camp surveillé par des militaires armés : les gardes mobiles placés sous la tutelle du ministère de l'intérieur depuis le 17 novembre 1940. Aux 150 gendarmes alloués pour la surveillance du camp, s'ajoutent les brigades territoriales des alentours qui surveillent jour et nuit la circulation des piétons et des cyclistes, contrôlent les camions, les voitures, les cars assurant la liaison entre Magny en Vexin et Mantes. Selon Fernand Devaux, interné à Aincourt, il n'y avait aucune fraternisation avec les gardes mobiles.

De nombreux rapports sont rédigés par le directeur, Monsieur Pierre Andrey, et adressés au Préfet de Seine et Oise. Cette correspondance est sans équivoque sur l'allégeance de ce fonctionnaire à l'Etat Français. Tout est relaté : l'organisation interne, les fouilles, les évasions ou leurs tentatives, les visites de la Croix Rouge, les messes célébrées par le prêtre de Drocourt...

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU « CENTRE DE SÉJOUR SURVEILLÉ D'AINCOURT »

Quatre chapitres en 42 articles organisent l'internement. Cette réglementation anticipe l'organisation officielle des camps de décembre 1940, prévue par le régime de Vichy. Elle est aussi plus sévère car, par exemple, le règlement du camp d'Aincourt autorise de tirer sans sommation, alors que l'article 14 du règlement intérieur des centres de séjour surveillé prévoit « de faire usage de ses armes, après sommation suivie d'un coup de feu en l'air »...

Le commissaire Pierre Andrey, directeur du camp d'internement d'Aincourt, y fait régner une discipline « de fer ». Il exerce un contrôle permanent sur les communistes qu'il tente de rééduquer et d'amener à renier le Parti Communiste. Il joue un rôle important pour l'organisation du Parti Ouvrier et Paysans Français (POPF)* à l'intérieur du camp, afin de briser le Parti Communiste Français (PCF). Il procède à des auditions, établit des procès verbaux consignés dans les dossiers de chaque interné qu'il a obtenus des Renseignements Généraux.

Il partage avec le Préfet de Seine et Oise son anticommunisme. Ce dernier apprécie ce directeur « zélé » qui fait appliquer le règlement intérieur de façon stricte. Les internés sont soumis à un régime carcéral d'une extrême sévérité. En 1940, il fait même ajouter un article concernant les jeunes internés de moins de 25 ans qui sont alors astreints à des cours obligatoires et à de l'éducation physique, ceci en vue d'écourter toute discussion entre eux puisqu'il s'agit de ressortissants politiques. Le réfectoire est transformé en dortoir pour ces jeunes. Il n'y a ni table, ni chaise et les repas sont servis dans le couloir.

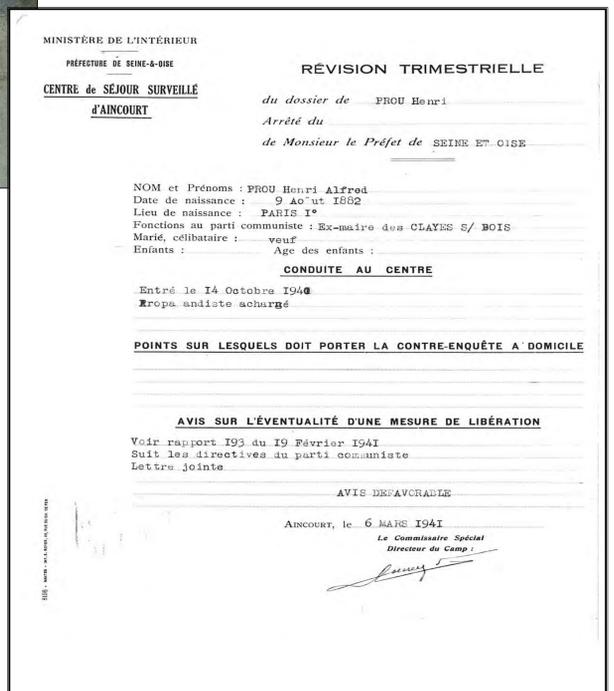
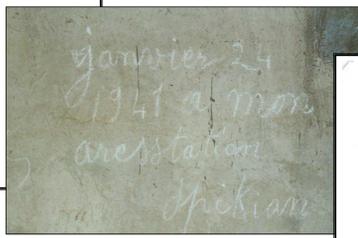
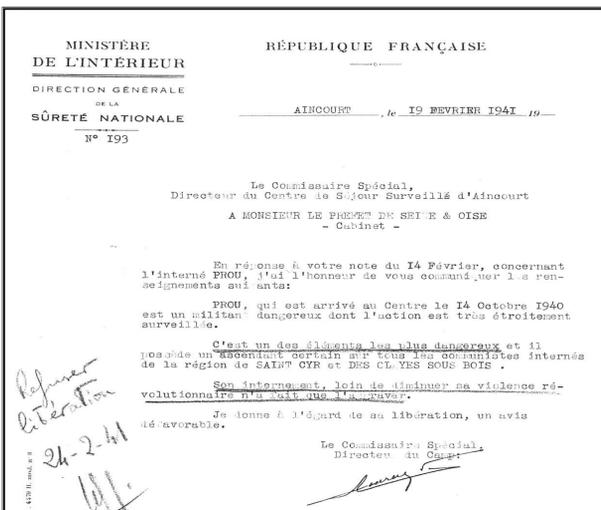
L'article 11 du chapitre 2 stipule : « les visites sont interdites ». Néanmoins à partir de juillet 1941, suite à un mouvement de grève des internés, elles sont autorisées, le Préfet et le directeur du camp pensant que l'isolement peut mener à une émeute. Elles sont alors très réglementées, de courtes durées, pour un nombre restreint d'internés (25 à 30 par jour) et annulées dès la moindre tentative d'évasion. Les visiteurs sont fouillés à l'arrivée et au départ et ne peuvent apporter ni objet, ni journal, ni livre.

L'Article 13 prévoit que « les internés pourront recevoir et envoyer deux lettres par semaine », mais la correspondance est censurée.

Les journées sont rythmées par le travail, le sifflet et la mise en rang.

* POPF : Organisation politique collaborant avec le régime de Vichy

DES INTERNÉS SURVEILLÉS AVEC RAPPORT AU PRÉFET



RÉPRESSION ET RÉPRIMANDES

L'ORGANISATION DU PARTI COMMUNISTE AU CAMP D'AINCOURT

L'organisation est simple. Il y a ceux qui logent dans les chambres du rez-de-chaussée, ceux du premier étage, ceux du second, ceux de la salle des fêtes, les jeunes, les vieux groupés à l'entresol. Dans chaque groupe, il y a un homme qui a la confiance de tous les autres. Il y a ainsi six responsables qui se voient régulièrement et prennent toutes décisions utiles concernant aussi bien la vie matérielle que culturelle et politique du camp d'après les demandes de leurs camarades internés.

La revendication de droit aux visites est posée dès l'ouverture, mais sans jamais aboutir. Noël et le Nouvel an se passent sans que le directeur, Monsieur Andrey, ne tienne ses promesses.

Animés par Auguste Delaune qui constitue un collectif de responsables, la question est reposée régulièrement. Le directeur s'engage à donner satisfaction à leur revendication pour les fêtes de Pâques mais une nouvelle fois, il ne respecte pas « la parole donnée ». Alors, la décision est prise, personne ne se rend au travail le samedi matin. Le mot d'ordre est suivi unanimement. Le directeur est furieux. Il fait enfermer tous les internés dans leur chambre et sélectionne cinquante d'entre eux, qu'il isole dans un autre pavillon sans table, ni siège, ni lit, ni couverture pour passer la nuit, avec pour seule nourriture du pain sec et de l'eau.

Quand les autres internés apprennent à quel régime odieux sont soumis leurs camarades, ils décident de manifester leur solidarité et refusent toute autre nourriture que le pain sec et l'eau. Quand le directeur apprend ce mouvement de solidarité, il fait préparer des rations importantes par rapport aux maigres rations quotidiennes. Mais les 500 internés refusent d'y toucher et les cuisiniers se solidarisent avec leurs camarades d'internement.

Le soir, la manifestation recommence avec la même force, la même puissante unanimité. Exaspéré, le directeur fait transférer les cinquante otages à la Centrale de Poissy. Ils y restent plusieurs semaines avant d'être conduits au camp de Châteaubriant. Avant leur départ d'Aincourt, ces otages remercient leurs camarades de leur geste de solidarité et leur demandent de cesser cette action désormais inutile.



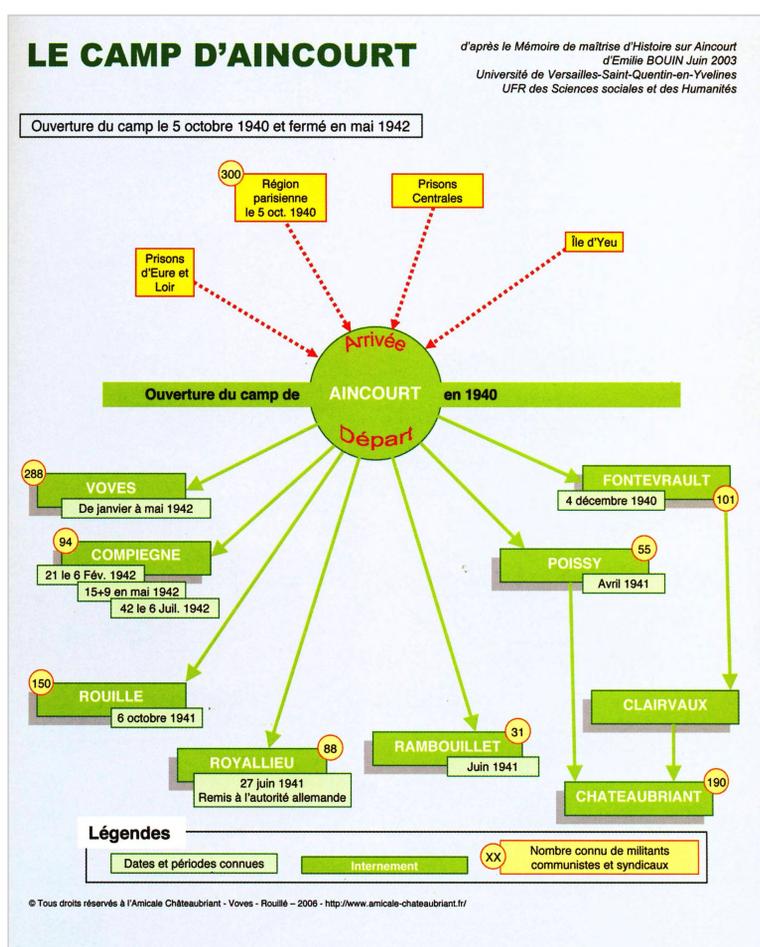
Auguste Delaune est né le 26 septembre 1908, à Gravelle-Sainte-Honorine (Seine-Maritime).

Secrétaire général de la Fédération sportive et gymnique du travail, membre du Parti communiste français, il est arrêté pour acte de résistance. Interné à Aincourt, il organise la grève en Avril 1941 pour le droit aux visites. Transféré à Châteaubriant (Loire inférieure), il s'évade le 21 Novembre 1941.

Dirigeant régional clandestin en Normandie puis en Bretagne, il est dénoncé et tombe dans un guet-apens en juillet 1943 lors d'un rendez-vous de résistants. Livré à la Gestapo, torturé par la police allemande, il meurt le 12 septembre 1943 à l'âge de 34 ans, sans avoir parlé.

Cité à l'ordre de la Nation, il est fait, en mai 1947, Chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume.

L'ORGANIGRAMME DES ARRIVÉS ET DÉPARTS DES INTERNÉS DU CAMP D'AINCOURT



INTERNÉS À AINCOURT, ILS SONT FUSILLÉS AU MONT VALÉRIEN

Eugène Le Corre, né le 22 juin 1894 à Caurel (Côtes du Nord), maître nageur, conseiller municipal communiste de Conflans Sainte Honorine. Fusillé le 15 décembre 1941.

Daniel Perdrigé, né le 27 décembre 1905 à Paris (11^{ème}), comptable, maire communiste de Montfermeil. Fusillé le 15 décembre 1941.

Henri Prou, né le 9 août 1889 à Paris (11^{ème}), retraité de la Banque de France, maire communiste de Clayes Sous Bois. Fusillé le 15 décembre 1941.

Alexandre Turpault, né le 18 janvier 1889 au Puy Notre Dame (Maine et Loire), retraité de la SNCF, maire communiste de Bois d'Arcy. Fusillé le 15 décembre 1941.

Robert Pesan, né le 1^{er} mai 1899 à Saint Cloud (Seine), mécanicien, résidant à Etréchy. Fusillé le 16 décembre 1941 pour détention d'armes.

Roger Larue, né le 23 avril 1920 à Paris (14^{ème}), employé aux PTT à Fresnes. Fusillé le 13 avril 1942.

André Nicolas, né le 10 novembre 1921 à Massy (Seine et Oise), mécanicien, résidant à Fresnes. Fusillé le 13 avril 1942.



Souvenir en bois façonné par Gaston Bocquillon (45261) lors de son internement à Aincourt et présenté par sa fille Huguette Henry.

Bernard Grinbaum est né le 13 septembre 1921 à Paris. Il apprend la sténodactylo et commence à travailler à 15 ans. En 1940, il fait partie de ces jeunes communistes qui s'engagent dans la résistance. Membre du club sportif, il va utiliser ce genre d'activité pour créer un foyer de résistance.

En décembre 1940, il est arrêté lors d'une distribution de tracts. Condamné à trois mois de prison, sa peine terminée, il est interné au camp d'Aincourt en mars 1941 puis transféré le 1^{er} septembre 1941 au camp de Rouillé (Vienne).

Désigné comme otage, le 5 avril 1942, il est fusillé avec cinq de ses camarades à Poitiers.

Avant de mourir il écrit cette lettre à ses parents.

« Nous le savons depuis ce matin, mais c'est confirmé, nous serons fusillés dans deux heures, par représailles contre deux attentats.

Je suis à côté de mon cher Maurice, ainsi que quatre autres copains, calmes et sereins. Oui nous sommes tranquilles et notre plus grand vœu que nous nous sommes souvent répétés, Maurice et moi, c'est que notre sort ne vous cause pas trop de chagrin, surtout à toi ma chère maman.

Nous ne serons plus sur terre, bah ! peu importe, nous ne sommes même pas angoissés, mais vous, vivez, vivez pour l'avenir merveilleux. Je vous remercie, en particulier, mes chers maman et papa, pour tous les soins, la sollicitude dont vous m'avez entouré depuis ma naissance et qui n'aurons pas été inutiles puisque j'ai vécu vingt heureuses années. Le long de notre voyage en camion, j'ai pu voir la route, la belle route de France, si ensoleillée, fraîche, que nous avons parcourue joyeusement dans nos équipées de camping auxquelles je suis tellement heureux d'avoir participé. Oui, ces courtes années de jeunesse ont été heureuses. Que Gaston et Denise qui sont jeunes, regardent vers l'avenir. Je ne finis même pas tristement puisque c'est avec confiance que je regarde l'avenir si plein de promesses.

Enfin, pour terminer, je suis fort, courageux devant cette dernière épreuve.

Ma vie a été droite, honnête, et je suis fier de mourir ainsi. »

Bernard



Fernand Grenier est né en 1901 à Tourcoing (Nord).

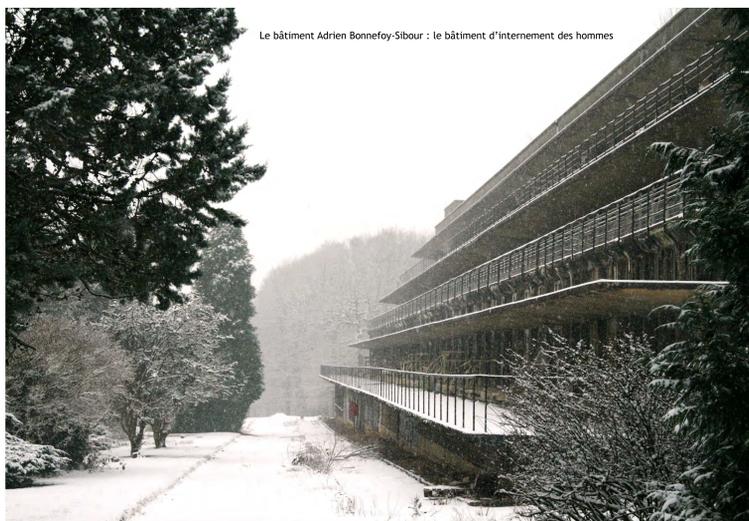
Dirigeant du Parti communiste français, élu municipal et député de la ville de Saint-Denis, il est arrêté le 5 octobre 1940 et interné à Aincourt. Il fait partie des 100 internés considérés « dangereux » par le Préfet. Il est transféré à Fontevault (Maine et Loire) puis à Clairvaux et à Châteaubriant (Loire inférieure) d'où il s'évade le 19 juin 1941.

Il rejoint la résistance puis Londres en janvier 1943. Représentant du PCF et des FTP auprès du Général de Gaulle, il révèle à la BBC la vérité sur les camps nazis. Il fait partie du gouvernement provisoire du Général de Gaulle à Alger.

En mars 1944, il présente un texte instituant le droit de vote des femmes qui est adopté par l'assemblée consultative d'Alger, présidée par le Général de Gaulle.

En 1945, il est réélu député de Seine Saint Denis. Il siège à l'Assemblée Nationale jusqu'en 1968.

Il décède à Saint Denis le 12 août 1992 à l'âge de 91 ans.



LE CAMP D'INTERNEMENT D'AINCOURT

Octobre 1940 — Septembre 1942

12 MAI 1942 : LE CAMP DES FEMMES

DES RÉSISTANTES ET DES JUIVES ACCOMPAGNÉES DE LEURS ENFANTS SONT INTERNÉES À AINCOURT.

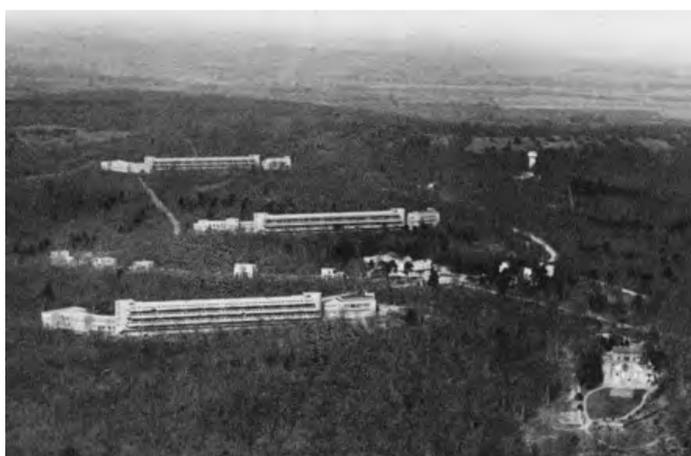
Le 12 mai 1942, le camp d'internement d'Aincourt vidé d'un grand nombre de ses prisonniers masculins, voit arriver 93 femmes ; 60 sont des internées politiques et 33 dites « juives, étrangères, prostituées ou condamnées de droit commun ». Une est avec son enfant de 13 mois, une autre est enceinte, proche d'accoucher. Le 31 juillet 1942, après l'arrivée de plusieurs convois, un rapport fait état de la présence d'enfants juifs. Mais il est indiqué au crayon sur la feuille « il ne peut pas y avoir d'enfants », une directive gouvernementale indiquant qu'ils doivent être confiés à « des institutions charitables ».

Que sont-ils devenus ? A ce jour, ce que nous savons :

En septembre 1942, deux enfants sont remis à des membres de leur famille. Alors que leurs mères juives sont livrées aux autorités allemandes et envoyées en camp d'extermination dont elles ne reviendront pas, quatre enfants sont confiés à la Croix Rouge puis au centre Guy Patin, centre d'hébergement de l'Union Générale des Israélites, situé à Paris dans le Xème arrondissement.

Jacques Shuldkraut, âgé de 13 ans, survivra. Il est remis à des sœurs jumelles : Marie et Elisa Josse. Marie a connu la mère de Jacques au centre de détention de Châteaubriant. Elles se lient d'amitié. A sa libération, Marie Josse assure à son amie qu'elle peut compter sur elle en cas de besoin. Au centre Guy Patin, Jacques lui écrit. « Les sœurs Josse » se présentent au centre comme étant ses tantes. Elles l'emmenent à Saint Brieuc, changent son identité et le protègent jusqu'à la fin de la guerre. Elles le sauvent de la déportation et de la mort. Le nom des sœurs « Josse » - Marie et Elisa - est gravé sur le mur des Justes à Jérusalem. A titre posthume, elles ont reçu la médaille des Justes parmi les Nations.

Suzanne Karpman, épouse Cohen, âgée de 12 ans et son frère de 7 ans survivront également. Suzanne échappera plusieurs fois à des rafles. Recueillie et protégée par le médecin du centre Guy Patin, elle survit miraculeusement à cette période si troublée. Son frère devient médecin et exerce à Paris durant toute sa carrière médicale. Quant à Suzanne, elle épouse un diplomate américain en poste à Paris et vit actuellement aux Etats Unis.



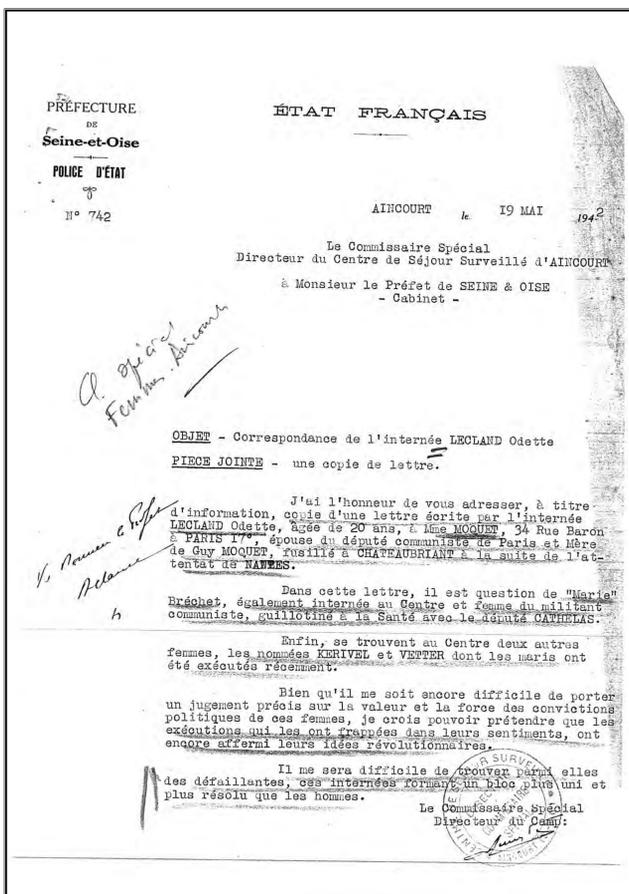
Les femmes et les enfants, internés à Aincourt, posent après la représentation de « Ces Dames aux chapeaux verts » du 19 juillet 1942.

La configuration du camp amène l'incarcération des hommes et des femmes dans deux bâtiments distincts et suffisamment éloignés pour qu'aucune cohabitation ne soit possible entre les « partisans de l'anti-France ». Les femmes ne savent pas qu'il y a 120 hommes internés en mai 1942 au camp d'Aincourt. Elles ne sont astreintes qu'aux corvées inhérentes au fonctionnement de la collectivité de leur bâtiment. Elles ne sortent jamais afin de ne pas croiser les hommes qui eux sont astreints aux corvées extérieures.

La discipline est aussi dure que pour les hommes. Le directeur, Monsieur Andrey, sévit à tout manquement, supprime les visites, le courrier et les colis, oblige les internées à se lever le matin à 7 heures et refuse qu'elles puissent s'allonger sur leur lit dans la journée.

La répression est autant effective que pour les hommes. Durant le transfert d'internées au camp d'Aincourt, certaines entonnent « la Marseillaise ». Cinq sont mises à l'isolement durant plusieurs heures. Quelques semaines plus tard, elles sont incarcérées à la prison de Mantes. Transférées à la Roquette pour être jugées, elles sont désignées comme otage par l'administration pénitentiaire française et déportées dans le camp de Ravensbrück.

Les femmes internées pour raison politique ou juive, françaises ou étrangères, indésirables, forment une coalition face à la répression de ce régime carcéral. Les méthodes du commissaire Andrey sont souvent contrées. Ces femmes s'opposent à ce commissaire vichyste qui se plaint du « mauvais état d'esprit des internées et plus particulièrement des détenues politiques ». Dans son rapport du 24 juin 1942, il fait état de la nécessité de renforcer les effectifs de surveillance afin de pouvoir « fournir le maximum de renseignements sur chaque internée et sur leur état d'esprit général... renseignements précis, susceptibles d'être utilisés par les services de police ». Le directeur adopte la même politique qu'envers les hommes et propose de « provoquer des défaillances par des propositions de libération judicieusement choisies ».

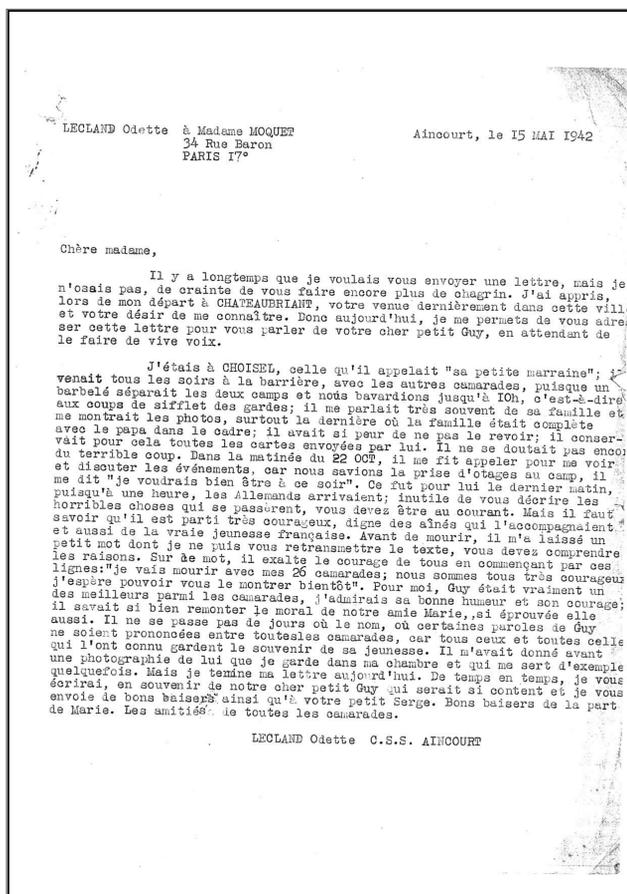


Odette Niles, née Lecland, le 27 décembre 1924 à Paris 20^{ème}, milite aux Jeunes Filles de France, participe à la rédaction et à la distribution de Tracts appelant à la lutte contre l'occupant et le Régime de Vichy, organise des planques pour sauver les personnes recherchées par la police.

Lycéenne, elle participe aux manifestations du 11 novembre 1940 et du 14 juillet 1941. C'est en se rendant à celle du 13 août 1941, qu'elle se fait arrêter au Métro Richelieu-Drouot en même temps que 16 garçons. Interrogés par la Police Allemande, ils passent en cour martiale. Trois sont condamnés à mort. Ils sont fusillés au Mont Valérien. Neuf sont envoyés en Allemagne, trois à la Prison de la Santé et Odette Niles à celle de la Petite Roquette. Elle a 18 ans.

En septembre 1941, elle fait partie du convoi des 48 femmes, internées politiques, pour le camp de Châteaubriant. Elle y rencontre Jean-Pierre Timbaud, ancien interné d'Aincourt et responsable communiste dans le camp. Elle a aussi un ami de cœur : Guy Môquet qui lui fabrique une bague avec une petite pièce de monnaie. Mais le 22 octobre 1941, sur ordre de Vichy, ils sont exécutés.

Au printemps 1942, Odette Niles arrive à Aincourt. Elle y reste quelques mois avant d'être transférée à Gaillon (Eure), puis à Mérignac (Gironde) dont elle s'évade en 1944. Elle rejoint les FTP à Bordeaux, encadre un groupement de jeunes résistants communistes et rencontre Maurice Niles, évadé du camp de Voves, responsable du PC et des FTP de Bordeaux et de sa région, chargé de la restructuration de la résistance du Sud Ouest. En 1945, il devient son mari.



Lorsque les nazis sont venus chercher les communistes
Je n'ai rien dit
Je n'étais pas communiste.

Lorsqu'ils sont venus chercher les sociaux-démocrates
Je n'ai rien dit
Je n'étais pas social-démocrate.

Lorsqu'ils sont venus chercher les syndicalistes
Je n'ai rien dit
Je n'étais pas syndicaliste.

Lorsqu'ils sont venus chercher les catholiques
Je n'ai rien dit
Je n'étais pas catholique.

Lorsqu'ils sont venus chercher les juifs
Je n'ai rien dit
Je n'étais pas juif.

Puis ils sont venus me chercher
Et il ne restait plus personne pour protester.

Martin Niemöller, Pasteur Allemand,
interné de 1937 à 1945 (en Allemagne)

LE CAMP D'INTERNEMENT D'AINCOURT

Octobre 1940 — Septembre 1942

DEVANT L'OBJECTIF, POUR LE MORAL DE TOUS, LES FEMMES MONTRENT UN VISAGE SOURIANT.



75% des femmes sont des internées politiques qui ont purgé presque toutes une peine pour un acte considéré comme répréhensible : distribution de tracts, reconstitution de la jeunesse communiste, manifestations patriotiques comme le 14 juillet ou le 11 novembre mais aussi pour avoir manifesté contre la vie chère et le rationnement. Parmi ces internées politiques, celles de Châteaubriant détenues depuis presque une année, sont très solidaires et très organisées, ne manquant jamais de s'associer avec les autres internées contre l'administration du camp.

75% des femmes « indésirables » sont originaires des pays de l'Est, 15% d'Espagne ou d'Italie. Sont considérées comme indésirables, toutes personnes en France agissant au mépris des lois et des règlements. Cela s'adresse théoriquement aux étrangers mais Vichy l'utilise pour des Françaises condamnées pour vol, prostitution, avortement, marché noir ou meurtre dès l'expiration de leur peine.

Vichy porte une attention particulière aux femmes sans pour autant apporter d'amélioration à leurs conditions d'existence. Elles doivent se consacrer à leur foyer, leurs enfants, être obéissantes et fidèles. L'adultère est banni et l'avortement exécuté.

Enfin les « nomades » sont au nombre de deux, emprisonnées sur ordre express des allemands. Ce vocable désigne des tziganes, sédentaires ou non.

Avant leur arrestation, 17% des femmes travaillent en usine, 13% dans l'artisanat, 25% sont employées, 6.5% sont des intellectuelles avec des enseignantes et étudiantes, 14% sont sans profession. Les « indésirables » et les « nomades » ne sont pas classifiées. 79% d'entre elles sont mariées et la moitié a des enfants.

Les enseignantes dispensent des cours, certaines internées enseignent l'algèbre, la géographie, la grammaire, la sténographie, le secourisme, le chant. Une chorale est formée, chaque mois avec l'autorisation du directeur, des fêtes sont organisées incluant les enfants. L'étudiante en médecine tient l'infirmerie, l'assistante sociale entretient le moral des plus fragiles. Les plus habiles confectionnent des vêtements. Un appareil photo immortalise ces moments de vie à Aincourt. Devant l'objectif, les femmes montrent un visage souriant mais pouvaient-elles faire autrement ?



Le 10 Juin
 Monsieur le Ministre de l'Intérieur à Tilly (Allier)
 Je soussignée Cohey Myriam actuellement détenue administrative au C 58 de Aincourt par Fontenay St Ré (Pet Oise) ai l'honneur de vous adresser la demande de libération suivante :
 Je suis de nationalité turque mais depuis ma naissance (sans) venue en France, j'ai fait à Paris toute mes études et toute ma vie, je ne connais pas d'autre pays que la France où mes sœurs sont nées et où j'ai ma fille âgée de 8 ans.
 Je suis diplômée sage-femme de la Faculté de Médecine de Paris et j'ai dirigé une clinique d'accouchement durant 10 années sans jamais fait toute seule élevé mon enfant en exerçant ma pénible profession et j'étais l'idole de ma clientèle jusqu'à la déclaration de guerre.
 A ce moment pas suite de l'exode me trouvant seule avec la chère charge de ma petite enfant, j'ai commis l'imprudence d'engager à mon service une fille de 19 ans (de son propre chef) et dans un fait unique qui ne constituait pas un délit cependant mérita son renvoi de chez moi et sa vengeance me fit condamner à 6 mois d'emprisonnement et 5 ans d'interdiction de séjour.

J'étais si désemparée et sans défense lors de cette condamnation que j'ai subi maintenant d'ailleurs, que je vous supplie maintenant de comprendre ma souffrance et me permettre de reprendre une vie normale et laborieuse auprès des miens qui me réchauffent et qui se chargent de moi. Je suis d'ailleurs une libre et désireuse de régulariser ma situation et celle de mon enfant chérie que je n'ai pas vue depuis 3 ans.
 Je vous en supplie par votre clémence que ma fillelette qui croit que je travaille dans une clinique l'un d'elle.
 Je vous en supplie par votre clémence que ma fillelette qui croit que je travaille dans une clinique l'un d'elle.
 C'est en pleurant que j'écris cette lettre. Monsieur le Ministre, espérant que dans votre grande bonté vous parlerez un jour à une pauvre mère un moment d'affolement durement et bien payé.
 Sans l'espoir que par votre grâce vous redonnerez l'honneur et la joie de votre ensemble auprès de ceux que vous aimez et vous libérant de vous par d'agréable. Monsieur le Ministre l'assurance de ma sincère et respectueuse considération
 Myriam Cohey
 Centre de Séjour surveillé à Aincourt par Fontenay St Ré (Pet Oise) Pavillon des Femmes

Myriam Cohen, née le 15 février 1901 en Turquie, obtient que sa fille la rejoigne mais elle part pour Drancy le 7 septembre 1942.

La fille est déposée à l'Union Générale des Israélites et Myriam Cohen déportée dans un camp de concentration dont elle ne reviendra pas.



Nuit et brouillard (Extrait)

Ils étaient vingt et cent, ils étaient des milliers Nus et maigres, tremblants, dans ces wagons plombés Qui déchiraient la nuit de leurs ongles battants Ils étaient des milliers, ils étaient vingt et cent. Ils se croyaient des hommes, n'étaient plus que des nombres, Depuis longtemps leurs dés avaient été jetés Dès que la main retombe il ne reste qu'une ombre Ils ne devaient jamais plus revoir un été. La fuite monotone et sans hâte du temps Survivre encore un jour, une heure, obstinément Combien de tours de roues, d'arrêts et de départs Qui n'en finissent pas de distiller l'espoir.

Jean Ferrat

SEPTEMBRE 1942 : FERMETURE DU CAMP D'INTERNEMENT D'AINCOURT

La décision de fermer le camp d'Aincourt est prise dès le début de l'année 1942.

Les Allemands rencontrent plusieurs fois le directeur, visitent l'espace réservé aux femmes dont le Préfet de Seine et Oise pense conserver la gestion. Des travaux sont encore entrepris en juillet 1942 mais le 1er septembre, il apprend par un courrier du directeur, la fermeture définitive du centre de séjour surveillé et l'arrivée d'une école de Groupes Mobiles de Réserves (GMR). Il saisit le représentant de l'Etat Français auprès de l'armée d'occupation mais Vichy ordonne l'évacuation totale du camp pour le 15 septembre 1942 et le 18 de ce mois, 32 postulants à devenir GMR arrivent dans les lieux. Le commissaire Andry, directeur du camp d'Aincourt, part pour diriger le camp de Voves, ce qu'il prend pour une sanction.

Pourtant le ministère de la santé, inquiet de la recrudescence de la tuberculose avec les privations dues à la guerre et à l'occupation, sollicite les autorités afin que le site reprenne son activité de sanatorium.

Mais il n'en sera rien et ce camp d'internement répressif se transforme en lieu de formation pour assurer cette même répression.



COPIE
 ETAT FRANÇAIS
 GABINET DU PREFET N° 2416
 Versailles, le 18 SEPT 1942
 M. le Préfet de Seine-et-Oise
 A Monsieur le Chef de Gouvernement, Ministre des Affaires Intérieures à l'Élysée.
 -Monsieur le Ministre de la Police Nationale-
 61 rue de Valenciennes - PARIS (2e)
 OBJET: Suppression du Centre de Séjour surveillé d'Aincourt.
 - P. 1121 -
 - P. 1122 -
 - P. 1123 -
 - P. 1124 -
 - P. 1125 -
 - P. 1126 -
 - P. 1127 -
 - P. 1128 -
 - P. 1129 -
 - P. 1130 -
 - P. 1131 -
 - P. 1132 -
 - P. 1133 -
 - P. 1134 -
 - P. 1135 -
 - P. 1136 -
 - P. 1137 -
 - P. 1138 -
 - P. 1139 -
 - P. 1140 -
 - P. 1141 -
 - P. 1142 -
 - P. 1143 -
 - P. 1144 -
 - P. 1145 -
 - P. 1146 -
 - P. 1147 -
 - P. 1148 -
 - P. 1149 -
 - P. 1150 -
 - P. 1151 -
 - P. 1152 -
 - P. 1153 -
 - P. 1154 -
 - P. 1155 -
 - P. 1156 -
 - P. 1157 -
 - P. 1158 -
 - P. 1159 -
 - P. 1160 -
 - P. 1161 -
 - P. 1162 -
 - P. 1163 -
 - P. 1164 -
 - P. 1165 -
 - P. 1166 -
 - P. 1167 -
 - P. 1168 -
 - P. 1169 -
 - P. 1170 -
 - P. 1171 -
 - P. 1172 -
 - P. 1173 -
 - P. 1174 -
 - P. 1175 -
 - P. 1176 -
 - P. 1177 -
 - P. 1178 -
 - P. 1179 -
 - P. 1180 -
 - P. 1181 -
 - P. 1182 -
 - P. 1183 -
 - P. 1184 -
 - P. 1185 -
 - P. 1186 -
 - P. 1187 -
 - P. 1188 -
 - P. 1189 -
 - P. 1190 -
 - P. 1191 -
 - P. 1192 -
 - P. 1193 -
 - P. 1194 -
 - P. 1195 -
 - P. 1196 -
 - P. 1197 -
 - P. 1198 -
 - P. 1199 -
 - P. 1200 -
 - P. 1201 -
 - P. 1202 -
 - P. 1203 -
 - P. 1204 -
 - P. 1205 -
 - P. 1206 -
 - P. 1207 -
 - P. 1208 -
 - P. 1209 -
 - P. 1210 -
 - P. 1211 -
 - P. 1212 -
 - P. 1213 -
 - P. 1214 -
 - P. 1215 -
 - P. 1216 -
 - P. 1217 -
 - P. 1218 -
 - P. 1219 -
 - P. 1220 -
 - P. 1221 -
 - P. 1222 -
 - P. 1223 -
 - P. 1224 -
 - P. 1225 -
 - P. 1226 -
 - P. 1227 -
 - P. 1228 -
 - P. 1229 -
 - P. 1230 -
 - P. 1231 -
 - P. 1232 -
 - P. 1233 -
 - P. 1234 -
 - P. 1235 -
 - P. 1236 -
 - P. 1237 -
 - P. 1238 -
 - P. 1239 -
 - P. 1240 -
 - P. 1241 -
 - P. 1242 -
 - P. 1243 -
 - P. 1244 -
 - P. 1245 -
 - P. 1246 -
 - P. 1247 -
 - P. 1248 -
 - P. 1249 -
 - P. 1250 -
 - P. 1251 -
 - P. 1252 -
 - P. 1253 -
 - P. 1254 -
 - P. 1255 -
 - P. 1256 -
 - P. 1257 -
 - P. 1258 -
 - P. 1259 -
 - P. 1260 -
 - P. 1261 -
 - P. 1262 -
 - P. 1263 -
 - P. 1264 -
 - P. 1265 -
 - P. 1266 -
 - P. 1267 -
 - P. 1268 -
 - P. 1269 -
 - P. 1270 -
 - P. 1271 -
 - P. 1272 -
 - P. 1273 -
 - P. 1274 -
 - P. 1275 -
 - P. 1276 -
 - P. 1277 -
 - P. 1278 -
 - P. 1279 -
 - P. 1280 -
 - P. 1281 -
 - P. 1282 -
 - P. 1283 -
 - P. 1284 -
 - P. 1285 -
 - P. 1286 -
 - P. 1287 -
 - P. 1288 -
 - P. 1289 -
 - P. 1290 -
 - P. 1291 -
 - P. 1292 -
 - P. 1293 -
 - P. 1294 -
 - P. 1295 -
 - P. 1296 -
 - P. 1297 -
 - P. 1298 -
 - P. 1299 -
 - P. 1300 -
 - P. 1301 -
 - P. 1302 -
 - P. 1303 -
 - P. 1304 -
 - P. 1305 -
 - P. 1306 -
 - P. 1307 -
 - P. 1308 -
 - P. 1309 -
 - P. 1310 -
 - P. 1311 -
 - P. 1312 -
 - P. 1313 -
 - P. 1314 -
 - P. 1315 -
 - P. 1316 -
 - P. 1317 -
 - P. 1318 -
 - P. 1319 -
 - P. 1320 -
 - P. 1321 -
 - P. 1322 -
 - P. 1323 -
 - P. 1324 -
 - P. 1325 -
 - P. 1326 -
 - P. 1327 -
 - P. 1328 -
 - P. 1329 -
 - P. 1330 -
 - P. 1331 -
 - P. 1332 -
 - P. 1333 -
 - P. 1334 -
 - P. 1335 -
 - P. 1336 -
 - P. 1337 -
 - P. 1338 -
 - P. 1339 -
 - P. 1340 -
 - P. 1341 -
 - P. 1342 -
 - P. 1343 -
 - P. 1344 -
 - P. 1345 -
 - P. 1346 -
 - P. 1347 -
 - P. 1348 -
 - P. 1349 -
 - P. 1350 -
 - P. 1351 -
 - P. 1352 -
 - P. 1353 -
 - P. 1354 -
 - P. 1355 -
 - P. 1356 -
 - P. 1357 -
 - P. 1358 -
 - P. 1359 -
 - P. 1360 -
 - P. 1361 -
 - P. 1362 -
 - P. 1363 -
 - P. 1364 -
 - P. 1365 -
 - P. 1366 -
 - P. 1367 -
 - P. 1368 -
 - P. 1369 -
 - P. 1370 -
 - P. 1371 -
 - P. 1372 -
 - P. 1373 -
 - P. 1374 -
 - P. 1375 -
 - P. 1376 -
 - P. 1377 -
 - P. 1378 -
 - P. 1379 -
 - P. 1380 -
 - P. 1381 -
 - P. 1382 -
 - P. 1383 -
 - P. 1384 -
 - P. 1385 -
 - P. 1386 -
 - P. 1387 -
 - P. 1388 -
 - P. 1389 -
 - P. 1390 -
 - P. 1391 -
 - P. 1392 -
 - P. 1393 -
 - P. 1394 -
 - P. 1395 -
 - P. 1396 -
 - P. 1397 -
 - P. 1398 -
 - P. 1399 -
 - P. 1400 -
 - P. 1401 -
 - P. 1402 -
 - P. 1403 -
 - P. 1404 -
 - P. 1405 -
 - P. 1406 -
 - P. 1407 -
 - P. 1408 -
 - P. 1409 -
 - P. 1410 -
 - P. 1411 -
 - P. 1412 -
 - P. 1413 -
 - P. 1414 -
 - P. 1415 -
 - P. 1416 -
 - P. 1417 -
 - P. 1418 -
 - P. 1419 -
 - P. 1420 -
 - P. 1421 -
 - P. 1422 -
 - P. 1423 -
 - P. 1424 -
 - P. 1425 -
 - P. 1426 -
 - P. 1427 -
 - P. 1428 -
 - P. 1429 -
 - P. 1430 -
 - P. 1431 -
 - P. 1432 -
 - P. 1433 -
 - P. 1434 -
 - P. 1435 -
 - P. 1436 -
 - P. 1437 -
 - P. 1438 -
 - P. 1439 -
 - P. 1440 -
 - P. 1441 -
 - P. 1442 -
 - P. 1443 -
 - P. 1444 -
 - P. 1445 -
 - P. 1446 -
 - P. 1447 -
 - P. 1448 -
 - P. 1449 -
 - P. 1450 -
 - P. 1451 -
 - P. 1452 -
 - P. 1453 -
 - P. 1454 -
 - P. 1455 -
 - P. 1456 -
 - P. 1457 -
 - P. 1458 -
 - P. 1459 -
 - P. 1460 -
 - P. 1461 -
 - P. 1462 -
 - P. 1463 -
 - P. 1464 -
 - P. 1465 -
 - P. 1466 -
 - P. 1467 -
 - P. 1468 -
 - P. 1469 -
 - P. 1470 -
 - P. 1471 -
 - P. 1472 -
 - P. 1473 -
 - P. 1474 -
 - P. 1475 -
 - P. 1476 -
 - P. 1477 -
 - P. 1478 -
 - P. 1479 -
 - P. 1480 -
 - P. 1481 -
 - P. 1482 -
 - P. 1483 -
 - P. 1484 -
 - P. 1485 -
 - P. 1486 -
 - P. 1487 -
 - P. 1488 -
 - P. 1489 -
 - P. 1490 -
 - P. 1491 -
 - P. 1492 -
 - P. 1493 -
 - P. 1494 -
 - P. 1495 -
 - P. 1496 -
 - P. 1497 -
 - P. 1498 -
 - P. 1499 -
 - P. 1500 -
 - P. 1501 -
 - P. 1502 -
 - P. 1503 -
 - P. 1504 -
 - P. 1505 -
 - P. 1506 -
 - P. 1507 -
 - P. 1508 -
 - P. 1509 -
 - P. 1510 -
 - P. 1511 -
 - P. 1512 -
 - P. 1513 -
 - P. 1514 -
 - P. 1515 -
 - P. 1516 -
 - P. 1517 -
 - P. 1518 -
 - P. 1519 -
 - P. 1520 -
 - P. 1521 -
 - P. 1522 -
 - P. 1523 -
 - P. 1524 -
 - P. 1525 -
 - P. 1526 -
 - P. 1527 -
 - P. 1528 -
 - P. 1529 -
 - P. 1530 -
 - P. 1531 -
 - P. 1532 -
 - P. 1533 -
 - P. 1534 -
 - P. 1535 -
 - P. 1536 -
 - P. 1537 -
 - P. 1538 -
 - P. 1539 -
 - P. 1540 -
 - P. 1541 -
 - P. 1542 -
 - P. 1543 -
 - P. 1544 -
 - P. 1545 -
 - P. 1546 -
 - P. 1547 -
 - P. 1548 -
 - P. 1549 -
 - P. 1550 -
 - P. 1551 -
 - P. 1552 -
 - P. 1553 -
 - P. 1554 -
 - P. 1555 -
 - P. 1556 -
 - P. 1557 -
 - P. 1558 -
 - P. 1559 -
 - P. 1560 -
 - P. 1561 -
 - P. 1562 -
 - P. 1563 -
 - P. 1564 -
 - P. 1565 -
 - P. 1566 -
 - P. 1567 -
 - P. 1568 -
 - P. 1569 -
 - P. 1570 -
 - P. 1571 -
 - P. 1572 -
 - P. 1573 -
 - P. 1574 -
 - P. 1575 -
 - P. 1576 -
 - P. 1577 -
 - P. 1578 -
 - P. 1579 -
 - P. 1580 -
 - P. 1581 -
 - P. 1582 -
 - P. 1583 -
 - P. 1584 -
 - P. 1585 -
 - P. 1586 -
 - P. 1587 -
 - P. 1588 -
 - P. 1589 -
 - P. 1590 -
 - P. 1591 -
 - P. 1592 -
 - P. 1593 -
 - P. 1594 -
 - P. 1595 -
 - P. 1596 -
 - P. 1597 -
 - P. 1598 -
 - P. 1599 -
 - P. 1600 -
 - P. 1601 -
 - P. 1602 -
 - P. 1603 -
 - P. 1604 -
 - P. 1605 -
 - P. 1606 -
 - P. 1607 -
 - P. 1608 -
 - P. 1609 -
 - P. 1610 -
 - P. 1611 -
 - P. 1612 -
 - P. 1613 -
 - P. 1614 -
 - P. 1615 -
 - P. 1616 -
 - P. 1617 -
 - P. 1618 -
 - P. 1619 -
 - P. 1620 -
 - P. 1621 -
 - P. 1622 -
 - P. 1623 -
 - P. 1624 -
 - P. 1625 -
 - P. 1626 -
 - P. 1627 -
 - P. 1628 -
 - P. 1629 -
 - P. 1630 -
 - P. 1631 -
 - P. 1632 -
 - P. 1633 -
 - P. 1634 -
 - P. 1635 -
 - P. 1636 -
 - P. 1637 -
 - P. 1638 -
 - P. 1639 -
 - P. 1640 -
 - P. 1641 -
 - P. 1642 -
 - P. 1643 -
 - P. 1644 -
 - P. 1645 -
 - P. 1646 -
 - P. 1647 -
 - P. 1648 -
 - P. 1649 -
 - P. 1650 -
 - P. 1651 -
 - P. 1652 -
 - P. 1653 -
 - P. 1654 -
 - P. 1655 -
 - P. 1656 -
 - P. 1657 -
 - P. 1658 -
 - P. 1659 -
 - P. 1660 -
 - P. 1661 -
 - P. 1662 -
 - P. 1663 -
 - P. 1664 -
 - P. 1665 -
 - P. 1666 -
 - P. 1667 -
 - P. 1668 -
 - P. 1669 -
 - P. 1670 -
 - P. 1671 -
 - P. 1672 -
 - P. 1673 -
 - P. 1674 -
 - P. 1675 -
 - P. 1676 -
 - P. 1677 -
 - P. 1678 -
 - P. 1679 -
 - P. 1680 -
 - P. 1681 -
 - P. 1682 -
 - P. 1683 -
 - P. 1684 -
 - P. 1685 -
 - P. 1686 -
 - P. 1687 -
 - P. 1688 -
 - P. 1689 -
 - P. 1690 -
 - P. 1691 -
 - P. 1692 -
 - P. 1693 -
 - P. 1694 -
 - P. 1695 -
 - P. 1696 -
 - P. 1697 -
 - P. 1698 -
 - P. 1699 -
 - P. 1700 -
 - P. 1701 -
 - P. 1702 -
 - P. 1703 -
 - P. 1704 -
 - P. 1705 -
 - P. 1706 -
 - P. 1707 -
 - P. 1708 -
 - P. 1709 -
 - P. 1710 -
 - P. 1711 -
 - P. 1712 -
 - P. 1713 -
 - P. 1714 -
 - P. 1715 -
 - P. 1716 -
 - P. 1717 -
 - P. 1718 -
 - P. 1719 -
 - P. 1720 -
 - P. 1721 -
 - P. 1722 -
 - P. 1723 -
 - P. 1724 -
 - P. 1725 -
 - P. 1726 -
 - P. 1727 -
 - P. 1728 -
 - P. 1729 -
 - P. 1730 -
 - P. 1731 -
 - P. 1732 -
 - P. 1733 -
 - P. 1734 -
 - P. 1735 -
 - P. 1736 -
 - P. 1737 -
 - P. 1738 -
 - P. 1739 -
 - P. 1740 -
 - P. 1741 -
 - P. 1742 -
 - P. 1743 -
 - P. 1744 -
 - P. 1745 -
 - P. 1746 -
 - P. 1747 -
 - P. 1748 -
 - P. 1749 -
 - P. 1750 -
 - P. 1751 -
 - P. 1752 -
 - P. 1753 -
 - P. 1754 -
 - P. 1755 -
 - P. 1756 -
 - P. 1757 -
 - P. 1758 -
 - P. 1759 -
 - P. 1760 -
 - P. 1761 -
 - P. 1762 -
 - P. 1763 -
 - P. 1764 -
 - P. 1765 -
 - P. 1766 -
 - P. 1767 -
 - P. 1768 -
 - P. 1769 -
 - P. 1770 -
 - P. 1771 -
 - P. 1772 -
 - P. 1773 -
 - P. 1774 -
 - P. 1775 -
 - P. 1776 -
 - P. 1777 -
 - P. 1778 -
 - P. 1779 -
 - P. 1780 -

LE CAMP D'INTERNEMENT D'AINCOURT

Octobre 1940 — Septembre 1942

POUR ÉVITER QUE LA MÉMOIRE NE SE PERDE



LA STÈLE D'AINCOURT, UNE LONGUE HISTOIRE

L'idée remonte aux années 1980, l'inauguration se fera en 1994. Cela a demandé beaucoup de réunions, d'interventions, de délibérations, une volonté farouche et une obstination sans faille des membres fondateurs, pour que ce projet aboutisse.

Des anciens résistants des Yvelines et du Val d'Oise éprouvent la nécessité de « faire quelque chose » pour éviter que la mémoire ne se perde. Il apparaît alors souhaitable qu'une initiative soit envisagée sur le lieu du camp. Les responsables ANACR et FNDIRP des deux départements s'entendent sur cette idée. Elle se concrétise le 21 juin 1990 à la mairie de Limay en présence de Maurice Quettier, Maire, Philippe Lachaud et André Bruneau, Président et Secrétaire Général de l'ANACR des Yvelines, Louis Racaud, ancien résistant, Paul Castel, ancien résistant et représentant de la Fédération du Parti Communiste des Yvelines, Jean et Jeanne Hulin, Président et Trésorière de l'ANACR du Val d'Oise, Roger Ouvrard, Conseiller Général du Val d'Oise, représentant Michel Vandel, Conseiller Général, ancien membre du comité central du Parti Communiste et Secrétaire Fédéral de Seine et Oise. C'est alors que l'idée d'ériger une stèle sur ce lieu de mémoire est émise.

A l'issue de cette réunion fondatrice, une visite sur le site d'Aincourt est organisée le 19 septembre 1990 en présence d'un représentant de la direction de l'hôpital et de Messieurs Vandel, Quettier, Racaud, Bruneau, Castel et Hulin. Ce jour-là, l'emplacement de la stèle est choisi, Michel Vandel est chargé de rédiger un projet pour le texte à graver sur cette stèle du souvenir. Le 23 octobre, une nouvelle réunion permet d'apporter quelques rectifications. L'accord définitif date du 10 décembre 1990.

Le 29 mai 1991 un projet de mémorial est adopté par les responsables des deux départements et un dossier doit être présenté au Conseil d'Administration du centre hospitalier, au Préfet et au Conseil Général du Val d'Oise, à la Municipalité d'Aincourt et soumis au Conseil Général des Yvelines. Mais il reste à trouver le financement de près de 43 000 francs. Monsieur Lachenaud, Président du Conseil Général du Val d'Oise, fait voter une subvention pour l'édification de ce mémorial.

Le 17 décembre 1993, sur le site d'Aincourt, en présence du directeur de l'hôpital et des représentants ANACR et FNDIRP des Yvelines et du Val d'Oise se tient une dernière réunion de finalisation en vue de l'inauguration. Celle-ci a lieu le 9 avril 1994 avec de nombreuses personnalités.

D'un commun accord avec la direction, le principe d'une cérémonie du souvenir est retenu chaque 1^{er} samedi d'octobre, une date en référence au 5 octobre 1940 qui a vu un établissement de santé devenir le 1^{er} centre d'Internement en zone occupée.

Comme pour la réalisation de la stèle, cette cérémonie a toujours bénéficié des directions qui se sont succédé au Centre Hospitalier, d'une aide efficace tant sur le plan logistique que technique. Notons qu'en juin 2002, cet établissement recevait de l'Office National des Anciens combattants, le label « bleu de France » pour le département de gériatrie du site de Magny en Vexin. Il renouvelait son engagement pour favoriser toutes les initiatives d'animation en matière de Mémoire-commémorations, actions d'écoute et rencontres avec les jeunes.

Pour que cette cérémonie perdure, les anciens résistants, internés, déportés, et amis de la résistance, décident de la création d'une association en 2004.



Quatre ans plus tard, le comité du souvenir des Internés du camp d'Aincourt « Mémoire d'Aincourt » est créé. L'objectif est de :

- transmettre l'histoire de ce lieu pour que le combat de ces hommes et de ces femmes contre les occupants nazis et leurs complices du régime de Vichy, leurs souffrances et leurs sacrifices ne tombent pas dans l'oubli. Cette transmission des idéaux de la Résistance tels que la Liberté, les Droits de l'Homme, la Justice, la Dignité et la Paix est un devoir de mémoire pour les générations d'aujourd'hui mais aussi pour celles de demain.
- poursuivre l'organisation, chaque année, d'une cérémonie du souvenir devant le Mémorial.

« Mémoire d'Aincourt » reçoit le soutien et l'aide de l'Amicale Châteaubriant, Voves, Rouillé qui devient elle-même en 2011 l'Amicale Châteaubriant, Voves, Rouillé, Aincourt.



« Si l'écho de leur voix faiblit, nous périrons. »
Paul Eluard

« L'avenir de notre pays, de sa démocratie est liée à la connaissance et la compréhension des événements tragiques que nous avons vécus. Nos témoignages ont pour seul ambition de participer à la prise de conscience de notre peuple et de sa jeunesse en particulier. Les événements que le monde vit depuis quelques années, de l'Irak à la Yougoslavie, au conflit Israëlo Palestinien, en passant par les tendances hégémoniques des grandes puissances et à l'utilisation de l'antisémitisme comme moyen de conquête politique ou de justification d'acte de guerre, imposent des réflexions salutaires si nous voulons éviter au monde de nouvelles catastrophes. »
Fernand Devaux



Georges Dudal est né à Binic dans les Côtes du Nord (Côtes d'Armor) le 11 décembre 1922. Il habite dans le 13^e arrondissement de Paris où il est arrêté le 2 octobre 1940 lors d'une distribution de tracs. Incarcéré à la Santé, il est jugé à la fin de l'année 1940 et condamné à 6 mois de prison "avec



sursis" mais Georges Dudal est interné à Fresnes, puis à Aincourt en janvier 1941. Il est transféré au camp de Voves le 12 février 1942. Remis aux autorités allemandes, celles-ci l'internent à Compiègne le 10 mai 1942. Le 6 Juillet, il est déporté à Auschwitz. Il fait partie du convoi des « 45000 ». Affecté à Birkenau, en mars 1943 il regagne avec 25 camarades sur 600 du convoi des « 45 000 », le camp principal (Auschwitz-I). Il travaille dans les cuisines des civils, ce qui lui permet de détourner de la nourriture, d'aider ses compagnons et de transporter des messages pour la Résistance du camp. Le 7 septembre 1944, il est transféré à Gross-Rosen, puis à Hersbrück le 15 février 1945. Le 24 avril 1945, il part pour Dachau avec 2 500 autres internés. Il survit à cette « marche de la mort ». A la libération, Georges Dudal fait partie des 119 survivants du convoi des « 45 000 ».

Homologué « Déporté politique », puis « Déporté résistant », il a reçu la Croix du Combattant et la médaille du Combattant volontaire de la Résistance. Par ses nombreux témoignages, livres, récits, cassettes, Georges Dudal, a participé à ce devoir de mémoire. Il décède le 11 avril 2003 à l'âge de 81 ans.

Fernand Devaux est né le 3 janvier 1922 à Guingamp, dans les Côtes du Nord (Côtes d'Armor depuis février 1990). Il habite à Saint Denis et travaille comme ouvrier tôlier aux usines Hotchkiss.

A 15 ans, il adhère aux Jeunesses communistes, apporte son soutien aux grèves de 1936 et au succès du front populaire. Syndiqué à la CGT, il diffuse « la vie ouvrière » dans son usine. C'est un militant actif du syndicat et du parti communiste qu'il rejoint en 1938.

Le 2 septembre 1940, il est arrêté pour « propagande communiste ». Il est incarcéré à la prison de la Santé. Libéré fin octobre, il reprend ses activités militantes clandestines en dehors de sa ville. De nouveau arrêté le 9 novembre 1940, il est interné à Aincourt et fait partie des « moins de 25 ans » que la direction isole des autres détenus. Il se lie d'amitié avec Georges Dudal et quitte Aincourt pour Rouillé (Vienne) le 6 septembre 1941 avec 150 autres internés considérés comme dangereux par le régime de Vichy.

Fidèle à ses idées politiques, après avoir été transféré le 22 mai 1942 à Compiègne, il est déporté en Allemagne avec 1 125 otages communistes et 50 otages juifs, en représailles aux actions armées de la Résistance. Il fait partie du convoi des 45 000.

Le 13 juillet 1942, avec la moitié de ses compagnons, il quitte le camp de concentration de Birkenau pour celui d'Auschwitz. Six mois plus tard, ils ne sont plus que 160 sur 1 172 partis de Compiègne à avoir survécu à des conditions de détention d'une extrême rigueur : rudesse du climat de Haute Silésie, absence de soins, emploi du temps exténuant, faim omniprésente, assassinats par les SS ou les kapos.

Fernand Devaux, affecté au sein du très meurtrier kommando de la Hutta, recrée un noyau de résistance. Mais ses camarades décèdent et lui ne cesse d'être changé de lieu de travail forcé. Frappé par le typhus, il est condamné à brève échéance à la chambre à gaz mais des détenus luxembourgeois et des survivants de son convoi dont Georges Dudal lui obtiennent de la nourriture. Cela le sauve mais il retrouve le rythme infernal du travail forcé et ses souffrances.

En septembre 1944, Fernand Devaux est transféré au camp de Gross-Rosen puis le 10 février 1945, part pour le kommando de Flossenbürg pour débayer les voies ferrées et remettre en état la gare de Nuremberg, capitale historique du nazisme.

Le 8 avril 1945, les alliés approchent. Les survivants de cet enfer sont évacués par les SS à marche forcée durant 16 jours, vers Dachau. 50% ne survivent pas. Le 29 avril 1945, l'armée américaine les libère. Fernand Devaux et Georges Dudal franchissent les portes de Dachau dans un camion de la 1^{ère} armée française puis ils marchent plusieurs kilomètres, jusqu'à Augsburg, où là un train les emmène en France le 19 mai 1945.

En 1986, la loi reconnaît Fernand Devaux comme « déporté résistant ». Ce n'est que simple justice.

